



Syndicat National
du Béton Prêt à l'Emploi



Syndicat National
du Pompage du Béton



La Sécurité
est l'affaire de **chacun**
et l'affaire de **tous**

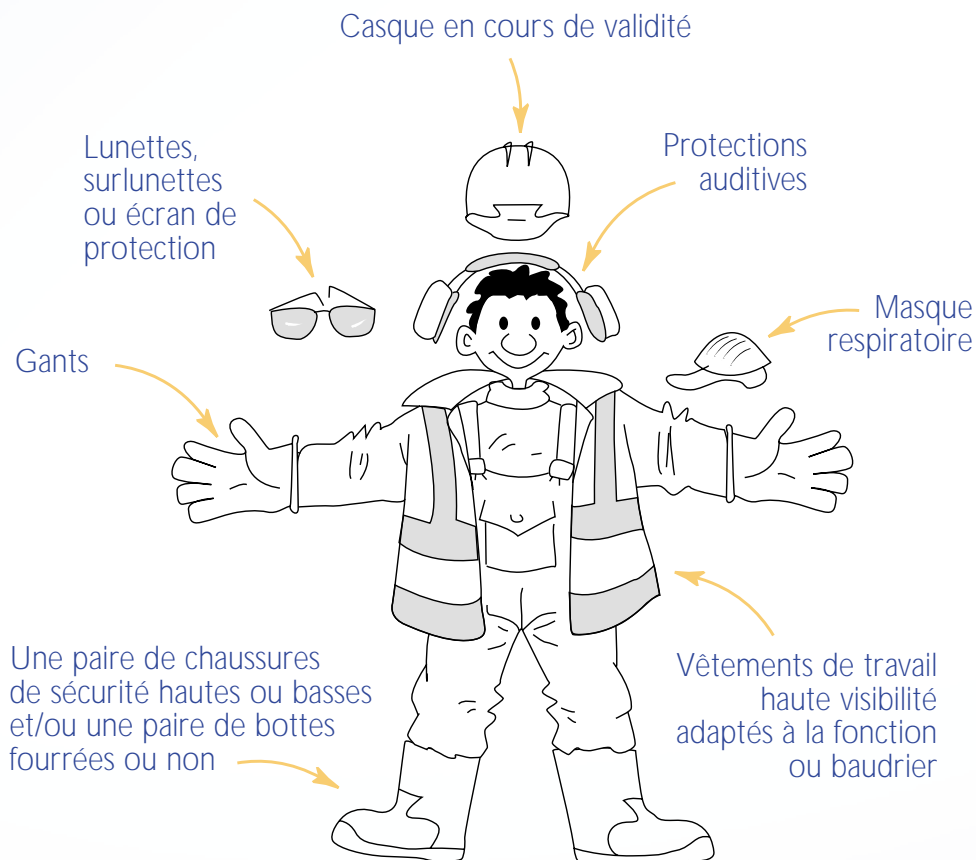


Équipement de Protection Individuelle

Les Équipements de Protection Individuelle

Chaque **EPI** a son **utilisation** et sa **nécessité**.
Son port est **obligatoire** selon les travaux à effectuer.

Avant de commencer, choisissez les **EPI** les mieux **adaptés**.



Leur Utilisation

Dès votre arrivée sur votre lieu de travail et ce jusqu'à la fin de votre poste, vous devez **obligatoirement porter** :



❖ vos chaussures de sécurité,



❖ votre casque de sécurité,



❖ vos vêtements de travail haute visibilité ou votre baudrier.

Puis selon le danger rencontré :

- Lors de travaux présentant un risque pour les yeux : opérations de nettoyage, manipulation d'adjuvants, ...



❖ porter vos lunettes de protection.

- Lors de travaux présentant un risque pour les mains,



❖ porter vos gants de protection adaptés à la tâche à effectuer.

- Lors des opérations en milieu pollué (poussière, produits chimiques, toxiques, ...),



❖ porter votre masque respiratoire.

- Lors de travaux près des machines bruyantes (malaxeur, crible, trémie, ...),



❖ porter vos protections auditives.

Les Chaussures de Sécurité



Pour tous travaux présentant un risque pour les pieds : chute d'objets, manutention, écrasement, perforation, ... le port des chaussures de sécurité est obligatoire.

Protection

Les chaussures doivent avoir 2 types de protection :



- **Embout de protection** : Risque d'écrasement par la chute de matériaux ou matériel,
- **Semelle antiperforation** : Risque de blessures par objets traversant la semelle.

Elles protègent de divers risques :



→ Mécaniques

Chocs, coincements, piqûres, écrasements, perforations, ...



→ Chimiques

Contacts avec des produits corrosifs, toxiques ou irritants.



→ Déplacements

Glissages, chutes, faux mouvements, ...



→ Thermiques

Froid, chaleur, humidité, ...

Utilisation

Toujours porter ses chaussures de sécurité en bon état.

Même si une opération ne doit durer que quelques instants, porter et ajuster vos chaussures à chaque fois.
Votre santé en dépend.

Le Casque de Sécurité



Sur un chantier... le port du casque est obligatoire.

Protection

Le casque est composé de deux parties :



- **Calotte** : protège le travailleur contre les chutes d'objets en les déviant, heurts, chocs, ...



- **Coiffe** : maintient la calotte sur la tête, fait circuler l'air et sert d'amortisseur.

Il protège de divers risques :



→ Chutes d'objets



→ Heurts, chocs, ...

DANGER
Protégez votre tête

Utilisation

Avant chaque utilisation, vérifier l'état de votre casque.

Changer la garniture de confort frontale si elle est sale, cassée, ...

Ajuster la calotte et maintenir avec une jugulaire si nécessaire (notamment pour les opérations ou travaux en hauteur).

Vérifier les dates de fabrication et de péremption (durée de vie 2 à 3 ans).

Même si une opération ne doit durer que quelques instants, porter et ajuster votre casque à chaque fois.

Votre santé en dépend.

Les Vêtements de travail haute visibilité et baudriers



Sur chantier, pour être toujours visible,
le port du baudrier ou du gilet haute visibilité est obligatoire.

Protection

Le chantier est un milieu difficile et dangereux pour les piétons,
les risques encourus sont :



→ Collisions

→ Ecrasements

Utilisation

Les baudriers et gilets assurent la visibilité d'une personne sur chantier.
Avant utilisation, vérifier l'état général du gilet.



Utiliser les cônes et les rubalises
pour rendre votre machine visible.

Même si une opération ne doit durer que quelques instants,
porter votre baudrier ou gilet haute visibilité.
Votre santé en dépend.

Les Lunettes



Pour tous travaux présentant un risque pour les yeux : opérations de nettoyage, manipulations des adjuvants, liants, ... le port des lunettes est obligatoire.

Protection

Les yeux sont fragiles et peuvent être exposés à des risques de natures diverses :

→ Mécaniques et thermiques

Projections corps étrangers, métaux en fusion, liquides corrosifs, ...



→ Rayonnements

Soudage à l'arc, court circuit électrique, ...

→ Adjuvants

Vapeurs de produits toxiques, corrosifs, ...

Utilisation

A chaque paire de lunettes son utilisation :



Lunettes à branches

Protègent contre les projections liquides et solides à faible impact n'entraînant pas la chute des lunettes.



Masques

Destinés aux travaux nécessitant une étanchéité au niveau du visage. Protègent contre les projections : liquides, métaux en fusion, solides chauds et particules ayant un impact de moyenne énergie.



Ecrans faciaux

Plus robustes, ils résistent aux impacts à forte énergie. Protègent le visage contre tous les risques : arc électrique de court circuit, projections de liquides ou de solides... selon le traitement de l'écran.

Avant chaque utilisation, vérifier l'état de vos lunettes.

Ajuster les lunettes au visage. Si vous portez des lunettes, mettre des surlunettes.

Même si une opération ne doit durer que quelques instants, porter et ajuster vos lunettes à chaque fois. Votre santé en dépend.

Les Gants

Pour tous travaux présentant un risque pour les mains :
manutention, manipulation du béton et des barbotines, ...
le port des gants est obligatoire.



Protection

Ils protègent de divers risques :

→ Mécaniques

Piqûres, coupures, chocs, ...



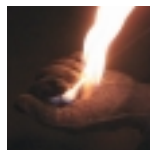
→ Chimiques

Irritations, brûlures, ...



→ Thermiques

Brûlures, gelures, ...



Utilisation

Avant chaque utilisation, choisir les gants adaptés au travail à effectuer :

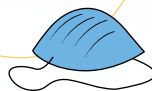
- Manutention,
- Manipulation de produits chimiques, ...

Toujours vérifier l'état de vos gants.

Même si une opération ne doit durer que quelques instants,
porter vos gants à chaque fois.
Votre santé en dépend.

Le Masque Respiratoire

Pour tous travaux effectués dans des milieux pollués :
poussières, gaz, produits toxiques, ...
le port du masque respiratoire est obligatoire.



Protection

Le masque respiratoire protège des risques :



→ Mécaniques

Inhalations de
poussières,
vapeurs, ...



→ Chimiques

Inhalations de produits
corrosifs, toxiques
ou irritants,
poussières, ...

Utilisation

Toujours porter son masque respiratoire quand cela est nécessaire.

Il doit être au minimum FFP3, adapté au travail à effectuer et être mis correctement.

Il existe plusieurs types de masque :



Masque
Jetable



Demi Masque



Masque
Intégral/Comple

Même si une opération ne doit durer que quelques instants,
porter et ajuster votre masque à chaque fois.
Votre santé en dépend.

Les Protections Auditives



Pour tous travaux exposant à des niveaux sonores \geq à 80 dBA, le port des protections auditives est obligatoire.

Protection

Le salarié exposé à des niveaux sonores \geq à 80 dBA est confronté à 2 types de risques :

→ Stress

Troubles du sommeil, maux de tête, énervement, ...



→ Surdit 

Perte de l'audition irr versible !

Utilisation

Les protections auditives doivent  tre port es dans les zones bruyantes et aupr s de la pompe.

Il existe deux types de protection :



→ Bouchons d'oreilles

Constituent un obstacle qui obstrue le conduit auditif.



→ Casques

Constituent un obstacle au niveau du pavillon de l'oreille qui englobe celui-ci.

Mettre les protections correctement.

Les bouchons doivent  tre manipul s avec des mains propres et jet s apr s usage.

Les casques et les bouchons permanents doivent  tre nettoy s r guli rement.

M me si une op ration ne doit durer que quelques instants, porter et ajuster vos protections auditives   chaque fois. Votre sant  en d pend.

EPI



L'Entretien

Il est de votre responsabilité de bien entretenir vos EPI :

- les nettoyer régulièrement,
- les ranger dans des endroits appropriés, ...

Ne pas faire sécher vos EPI près des sources de chaleur, cela risque de les rendre moins confortables, moins souples.



Casque : toujours le ranger à l'abri du soleil, de la chaleur et de l'humidité.

Chaussures : les graisser ou les cirer régulièrement.

Le Renouvellement

Le renouvellement des EPI se fait à l'usure.



Les EPI fêlés, cassés, usés, ... doivent être remplacés.

Les dates de péremption doivent être respectées.



Syndicat National
du Béton Prêt à l'Emploi



Syndicat National
du Pompage du Béton

Afin de renforcer **la prévention**
contre les risques professionnels,
le **SNBPE** et le **SNPB**
vous recommandent **le port des EPI.**

Même s'il n'est pas apparent,
le danger peut vous surprendre à tout moment :
porter systématiquement vos EPI est votre
dernier rempart contre les dommages corporels.



Votre santé et votre sécurité en dépendent

3, rue Alfred Roll - 75849 Paris Cedex 17

Tél. : 01 44 01 47 01 - Fax : 01 44 01 47 47

Email : snbpe@unicem.fr - Site Internet : www.snbpe.org

Cachet de l'entreprise